



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 40 *composante A*

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit:

Code: **XEPOX 40 A**
Dénomination: **XEPOX 40 *composante A***

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Résine pour la préparation d'un adhésif époxy structurel pour des applications professionnelles dans le bâtiment. Convient pour le collage entre les éléments de structure en bois, métal, béton, brique et FRP.

1.3. Einzelheiten zum Lieferanten, der das Sicherheitsdatenblatt bereitstellt:

Raison Sociale: **Cenci Legno s.a.s.**
Adresse: **piazza Alessandro Volta, 33**
Localité et Etat: **22100 – COMO - ITALIA**
Tel. **+39-31-267813 - Fax +39-31-267816**
Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité.: **cencilegno@cenci.com**



1.4. Numéro d'appel d'urgence: Pour renseignements urgents s'adresser à +39-348-7906371

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions des Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

2.1.1. Règlement 1272/2008 (CLP) et modifications suivantes et adaptations:

Classification et indication de danger:

Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

2.1.2. Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives:

Symboles de danger: Xi-N
Phrases R: 36/38-43-51/53

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.



Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 40 *componente* A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

Mentions d'avertissement:

Attention

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

P264 Se laver . . . soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Contient:

produit de réaction: bisphéno-A-épichlorhydrine
Oxiran, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

Etiquetage de danger conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.



IRRITANTE



PERICOLOSO PER L'AMBIENTE

(IRRITANT) (DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT)

R36/38 IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
R43 PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
R51/53 TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
S24/25 ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX.
S26 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, LAVER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET CONSULTER UN SPÉCIALISTE.
S29 NE PAS JETER LES RÉSIDUS À L'ÉGOUT.
S37 PORTER DES GANTS APPROPRIÉS.
S61 ÉVITER LE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT. CONSULTER LES INSTRUCTIONS SPÉCIALES/LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



**Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015**

FR

Xepox 40 componente A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

Contient: produit de réaction: bisphénoI-A-épichlorhydrine
Oxiran, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

2.3. Autres dangers:

Informations non disponibles.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances:

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges:

Contenu:

Identification.	Conc. %.	Classification 67/548/CEE.	Classification 1272/2008 (CLP).
produit de réaction: bisphénoI-A-épichlorhydrine CAS. 25068-38-6 CE. 500-033-5 INDEX. 603-074-00-8	50 - 75	Xi R36/38, Xi R43, N R51/53	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411
SULPHATE DE BARIUM CAS. 7727-43-7 CE. 231-784-4 INDEX. -	5 - 15		
Oxiran, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. CAS. 68609-97-2 CE. 271-846-8 INDEX. 603-103-00-4	5 - 10	Xi R38, Xi R43	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane CAS. 2425-79-8 CE. 219-371-7 INDEX. 603-072-00-7	1 - 5	Xn R20/21, Xi R36/38, Xi R43	Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317

Note: valeur supérieure de la plage exclue.

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.
T+ = Très Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extrêmement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environnement(N)

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours:

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.
PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 40 componente A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

INGESTION : Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Informations non disponibles.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Protection pour SP: Mettre les appareils respiratoires autonomes à pression positive et les tenues de protection anti-incendies
REFROIDIR LES RECIPIENTS EXPOSES AU FEU AVEC DE L'EAU.
Produit non inflammable

5.1. Moyens d'extinction:

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS : Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS : Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE : Éviter de respirer les produits de combustion

5.3. Conseils aux pompiers:

INFORMATIONS GÉNÉRALES : Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT : Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Contrôler les éventuelles incompatibilités pour le matériau des conteneurs à la section 7. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



**Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015**

FR

Xepox 40 componente A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

6.4. Référence à d'autres sections:

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Informations non disponibles.

SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Références Réglementation:

France	JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102. Décret n° 2012-746 du 9 mai 2012 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques.
Belgique	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents chimiques Arrêté royal du 11 mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (MB 14.3.2002, Ed. 2; erratum M.B. 26.6.2002, Ed. 2).
Suisse	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail 2012.
OEL EU	Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE.
TLV-ACGIH	ACGIH 2012

SULPHATE DE BARIUM

Valeur limite de seuil.

Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
TLV	B	10			
OEL	EU	0,5			
TLV-ACGIH		10			

CALCIUM CARBONATE

Threshold Limit Value.

Type	Country	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
WEL	UK	4			
OEL	IRL	4			

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 40 componente A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

BIOXYDE DE TITANE

Valeur limite de seuil.

Type	état	TWA/8h mg/m3	ppm	STEL/15min mg/m3	ppm
VLEP	F	10			
TLV-ACGIH		10			

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.
VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ;
NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVC, néoprène, nitrile ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur de seuil (s'il est disponible) d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, porter un masque avec filtre de type B ou de type universel dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 141).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques du type susmentionné, est nécessaire en l'absence de mesures techniques pour limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée. Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE.

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 40 *componente* A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat Physique	liquide
Couleur	blanc
Odeur	légère, caractéristique
Seuil olfactif.	Non disponible.
pH.	environ 7 (1 kg / 1,1 eau)
Point de fusion ou de congélation.	Non disponible.
Point initial d'ébullition.	Non disponible.
Intervalle d'ébullition.	Non disponible.
Flammpunkt.	> 80 °C.
Point d'éclair.	Non disponible.
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible.
Limite infer.d'inflamab.	Non disponible.
Limite super.d'inflamab.	Non disponible.
Limite infer.d'explosion.	Non disponible.
Limite super.d'explosion.	Non disponible.
Pression de vapeur.	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Densité relative.	1,420 kg/l
Solubilité	Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité.	Non disponible.
Température de décomposition.	Non disponible.
Viscosité	1.800-2.800 mPa*s (Cps)
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations:

VOC (Directive 1999/13/CE)	0,60% - 9 g/
VOC (carbone volatil)	0,47% - 7 g/l

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Renvoyé à Oxiran, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.:

Réaction violente en partie avec des bases et / ou des produits organiques tels que les amines et les alcools.

Polymérisation avec dégagement de chaleur.

Réaction exothermique avec les amines / catalyseurs pour epoxidiche de résine.

Conditions à éviter: Stable dans de normales conditions.

Substances à éviter: Acides, amines, bases et agents oxydants avec lesquels il réagit avec une forte augmentation de la chaleur (réaction exothermique).

Dangers dus à une décomposition: une combustion incomplète génère de l'oxyde de carbone et/ou des acides phénoliques, décomposition avant ébullition.

Autres réactions chimiques : avec les amines, réaction fortement exothermique

10.1. Réactivité:

Au contact de forts agents d'oxydation, réducteurs, acides ou bases forts, des réactions exothermiques peuvent se produire.

10.2. Stabilité chimique:

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 40 componente A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

10.4. Conditions à éviter:

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles:

Informations non disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Informations non disponibles.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données concernant: Résine époxydique du bis phénol -A- l'épichlorohydrine (P.M moyen <=700)

LD 50 oral > 2.000 mg/Kg rat

LD 50 cutané > 2.000 mg/Kg lapin

Aucun risque n'est prévu en cas d'ingestion occasionnelle de faibles doses

Irritation primaire:

Sur la peau: Des expositions répétées peuvent provoquer une irritation de la peau.

Sur les yeux: Légère irritation passagère.

Sensibilisation: peut provoquer la sensibilisation au contact avec la peau.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

Effets aigus: ce produit est nuisible s'il est ingéré et une moindre quantité peut provoquer des troubles à la santé (douleurs à l'abdomen, nausée, vomissement, diarrhée, etc).

Effets aigus: à contact avec les yeux ce produit cause irritation. Les symptômes peuvent comprendre: rougeur, oedème, douleur et larmolement.

L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation moyenne des voies respiratoires supérieures; le contact avec la peau peut provoquer une irritation moyenne.

L'ingestion du produit peut donner lieu à des troubles de la santé qui comprennent: douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement.

Effets aigus: le contact avec la peau cause irritation avec érythème, oedème, sécheresse et gerçures. L'inhalation des vapeurs peut provoquer une irritation moyenne des voies respiratoires supérieures. L'ingestion peut provoquer des troubles à la santé qui comprennent des douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement.

Le contact du produit avec la peau provoque une sensibilisation (dermatite de contact). La dermatite s'origine suite à une inflammation de la peau, qui commence dans les zones qui sont en contact répété avec l'agent sensibilisateur. Les lésions de la peau peuvent comprendre: érythèmes, oedèmes, papules, vésicules, pustules, squames, fissures et phénomènes d'exsudation, qui varient selon les phases de la maladie et des zones frappées. La phase aigüe est caractérisée par érythème, oedème et exsudation. Les phases chroniques se caractérisent par squames, sécheresse, fissures et épaissement de la peau.

Oxiran, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.

LD50 (Or.) 17100 mg/kg

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorohydrine

LD50 (Or.) > 2000 mg/kg rat

LD50 (Der.) > 2000 mg/kg rabbit

SULPHATE DE BARIUM

LD50 (Or.) > 3000 mg/kg Mouse

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 40 componente A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

Données concernant: Résine époxydique du bis phénol-A- l'épichlorohydrine (P.M moyen <=700)
Le logarithme du coefficient de partage octano/eau (log Pow) est estimé en 2.8-4.
Il est prévu que le matériel cause des effets négatifs à long terme en milieu aquatique (Log Pow > 3.0)
La dégradation atteinte dans la Closed Bottle Test après 20 jours est de: 0% ;
après 28 jours ("closed bottle" test (OECD Test 301 D)) est de : 2-3%.
(12% Methode: OECD 301 B Mod. Stum)

Effets écotoxicologiques:

Toxicité pour les poissons: LC50
Espèces: truite arc-en-ciel,
Dose: env. 1.5 mg/l,
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour daphnie: EC50
Espèces: Daphnia Magna Straus 1820,
Dose: 3.6 mg/l,
Durée d'exposition: 24 h
Eviter la pénétration dans le sous-sol, Eviter que le produit arrive dans les égouts.
Ne pas contaminer l'eau superficielle.

12.1. Toxicité:

Oxiran, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.
LC50 (96h) - Poissons. > 1,8 g/l
EC50 (48h) - Algues / Plantes Aquatiques. 7,2 mg/l

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorohydrine
LC50 (96h) - Poissons. 1,41 mg/l
EC50 (48h) - Algues / Plantes Aquatiques. 1,7 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité:

Oxiran, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs
NON Rapidement Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Oxiran, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.
BCF. 200 BCF
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorohydrine
Coefficient de répartition : n-octano/eau.
2,281 Log KOW
BCF. < 6,8 bcf 10 ug/l

12.4. Mobilité dans le sol:

Oxiran, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.
Coefficient de répartition: sol/eau. > 5,63 mg/l

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 40 componente A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

12.6. Autres effets néfastes:

Informations non disponibles.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur. Evitez absolument de disperser le produit dans le terrain, les égouts ou les cours d'eau. Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables. Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réactions dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

Transport routier et par chemin de fer:

	Classe ADR/RID:	9	UN:	3082
	Packing Group:	III		
	Etiquette:	9		
	Nr. Kemler:	90		
	Limited Quantity:	5 L		
	Code de restriction en tunnels:	(E)		
	Proper Shipping Name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: bisphenoI-A-(epichlorhydrin);		

Transport par mer (maritime).

	Classe IMO:	9	UN:	3082
	Packing Group:	III		
	Label:	9		
	EMS:	F-A, S-F		
	Marine Pollutant:	YES		
	Proper Shipping Name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: bisphenoI-A-(epichlorhydrin);		

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 40 componente A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

Transport par avion:



IATA:	9	UN:	3082
Packing Group:	III		
Label:	9		
Cargo:			
Mode d'emballage:	964	Quantité maximale:	450 L
Pass.:			
Mode d'emballage:	964	Quantité maximale:	450 L
Instructions particulières:	A97, A158		
Proper Shipping Name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: bispheno-A-(epichlorhydrin);		

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Catégorie Seveso : 9ii
 Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006 : Produit: Point 3
 Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH) : Aucune.
 Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH) : Aucune.
 Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 689/2008 : Aucune.
 Substances sujettes à la Convention de Rotterdam : Aucune.
 Substances sujettes à la Convention de Stockholm : Aucune.
 Contrôles sanitaires : Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 40 componente A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

H332	Nocif par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte des phrases (R) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

R20/21	NOCIF PAR INHALATION ET PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
R36/38	IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
R38	IRRITANT POUR LA PEAU.
R43	PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
R51/53	TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

**Fiche de données
de sécurité N. 13
Revision
de 04-05-2015**

FR

Xepox 40 *componente* A

Capillary

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

- 8. The Merck Index. Ed. 10
- 9. Handling Chemical Safety
- 10. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- 11. INRS - Fiche Toxicologique
- 12. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- 13. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989
- 14. Site Internet Agence ECHA

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Étant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes: 2.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com